

Le ministère a adressé aux organisations syndicales un document dit de "concertation" sur les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et le Contrôle en Cours de Formation (CCF)".

Ce document, et les deux réunions ministérielles auxquelles nous sommes conviés, viennent dans un contexte particulier, celui d'une désorganisation grave de la voie professionnelle après la mise en place de la Réforme du bac pro en 3 ans et sa généralisation.

Cette réforme a été imposée contre l'avis d'une majorité des personnels des LP, LPO. Son bilan est catastrophique. Dès l'arrivée de V. Peillon au MEN, nous avons sollicité le réexamen de cette réforme, comme celle de la voie générale et celle de la voie technologique. Lors du débat sur la refondation de l'Ecole en juillet / août 2012, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la politique mise en place par les gouvernements de droite et exiger une mise à plat de ces réformes, l'ouverture de négociations sur l'ensemble des textes.

Nos demandes sont restées sans réponse. L'argument avancé était que le ministre ne pouvait tout mener de front. La priorité était l'école primaire et la question des rythmes scolaires...avec le succès que l'on sait !

Ces réunions sont donc les premières sur un réexamen, très partiel, de dispositifs mis en place lors de la réforme du bac pro en 3 ans.

Bien que le texte mentionne, timidement, que cette discussion n'empêchera pas un réexamen plus global, on ne peut s'empêcher de penser que cela sera pourtant le cas. A l'évidence le ministère souhaite trouver des solutions, et imposer ses solutions après un semblant de débat pour refermer ensuite définitivement le dossier de la réforme de la voie pro. On parle de concertation... pas de négociations.

Les CCF et les PFMP sont deux points qui aujourd'hui focalisent le mécontentement des personnels. Mais ce ne sont pas les seuls. Quelles que soient les modifications qui pourront être actées, cela ne résoudra en rien notre opposition au fond de la réforme. C'est la généralisation du bac pro dans un cursus en 3 ans, à l'ensemble des élèves de la voie professionnelle, et la disparition des sections BEP qui sont le cœur de notre opposition.

Après un long développement historique et un constat de la situation (dont on peut partager certains éléments, pas tous), **le ministère arrive à ses propositions :**

#### 1. Pour les PFMP

- moduler la durée des PFMP dans les spécialités des bacs pro en cours de création ou de rénovation.
- utiliser 4 semaines de PFMP pour préparer l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier les BTS.
- Renforcer la qualité des PFMP par une meilleure implication des milieux professionnels.

**La CGT Educ'action demande** une diminution des périodes de formation en milieu professionnel (différentes suivant les niveaux) dans l'ensemble des cursus. Cette réduction, pour le bac pro pourrait être d'au moins 6 semaines. C'est dans ce sens que nous sommes intervenus.

Il est impossible de différencier en cours de scolarité les élèves qui iront en BTS, ceux qui voudront y aller mais seront rejetés ou ceux qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études dans le supérieur.

Il est impossible d'organiser des périodes de PFMP différentes pour certains élèves dans une même classe.

Pour ces raisons la CGT Educ'action **défendra la revendication d'une réduction de 6 semaines de PFMP pour tous les élèves de bac pro**, tant que perdurera le cursus en 3 ans.

## 2. Pour les CCF

- **En BEP** : suppression du CCF et son remplacement par des évaluations en cours d'année portant sur le 2<sup>e</sup> semestre de seconde pro et le 1<sup>er</sup> semestre de première.
- **En CAP** : 2 unités obligatoires en mode "ponctuel terminal" , une unité générale, une unité professionnelle. 5 unités obligatoires en CCF nouvelle définition, c'est à dire des évaluations en cours d'année associées à une "preuve terminale en établissement"
- **En BAC PRO** :
  1. Maintien des modalités actuelles d'évaluation (sujet national, correction anonyme) **pour 3 unités en contrôle ponctuel terminal** (étude de cas professionnelle, français, histoire-géo-éducation civique)
  2. organisation de CCF, **nouvelle définition**, pour les autres unités. Cela consisterait à la pondération entre une note, pour l'année terminale, à partir des évaluations réalisées pendant la dernière partie du cursus (1 ou 2 semestres ?) et une note attribuée suite à une "évaluation terminale en établissement". Il faudrait définir la pondération entre ces deux notes.

**La position de la CGT Educ'action**, adoptée lors du CNU de Sète en octobre 2012, est la **suppression du CCF**, dans les conditions actuelles de la réforme.

Notre exigence est celle **d'épreuves ponctuelles terminales (sujet national pour le niveau IV, sujet académique pour le niveau V; correction anonyme)**. Ces épreuves sont les seules à permettre de garder l'égalité de traitement entre candidats et le caractère national aux diplômes de la voie pro.

Nous ne pouvons que rejeter les propositions du ministère qui n'apportent aucune réponse à nos exigences.

### Quelques remarques :

- **Le contrôle continu n'apporte pas de garantie sur l'égalité de traitement, ni sur le caractère national du diplôme.** Des informations venant de plusieurs académies semblent indiquer que, pour le corps d'inspection, ce contrôle continu s'organiserait de la même manière que le CCF, c'est à dire avec des grilles de correction très strictes.....mais **pour toutes les évaluations** ! On serait très loin de l'annonce de la simplification des procédures et de l'amélioration de nos conditions de travail !!
- La mise en place du **contrôle continu** se traduirait alors par la **suppression....des indemnités CCF....**et un accroissement de notre charge de travail....!
- Si le contrôle continu existe pour le DNB en collège, il n'est pas construit tel que semble le vouloir les IEN et il s'accompagne d'épreuves ponctuelles terminales.
- La nouvelle définition du CCF est floue. Que veut dire exactement " évaluation terminale en établissement ». Quel cadre pour la notation des évaluations en cours de cursus. ? Quelle pondération entre évaluations en cours de cursus et évaluation terminale ?

Quelles que soient les réponses apportées, la nouvelle définition du CCF ne satisfait pas à notre exigence d'une valeur nationale des diplômes et à l'indispensable égalité de traitement de tous les candidats.

Nous interviendrons donc dans le débat pour obtenir plus d'épreuves ponctuelles terminales dans la certification des différents diplômes.

Le ministère n'est pas prêt à nous entendre, la mobilisation des personnels sera indispensable pour avancer sur nos revendications. C'est le sens de l'appel du CNU de Dourdan pour les prochaines semaines.

Le collectif d'animation du pôle EP.